

Femmes électriques, comment voteriez-vous dimanche `?...

Autor(en): **F.O. / A.D.V.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 258

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes électriques, comment voteriez-vous dimanche?...

Une loi fédérale sur la circulation des automobiles et des cycles: voilà qui ne pose pas, en somme, un de ces problèmes sur lesquels, comme femmes, nous soyons tenues de faire le front unique, au nom des principes communs que nous défendons. On en jugera, en effet, tout différemment, suivant que l'on appartiendra, soit à la catégorie de celles qui tiennent le volant ou se prélassent à l'intérieur de leur propre auto, ou de celle d'un membre de leur famille, soit à la classe, bien plus nombreuse — pour le moment encore, du moins — qui ne connaissent l'auto que... de l'extérieur. Nous nous bornerons donc ici: 1^o à noter que la loi en question soumet tous les automobilistes à la même règle, et qu'aucune différence n'y est faite nulle part entre les sexes; 2^o à donner la parole successivement à des représentantes des deux points de vue opposés.

Serait-ce OUI ? ...

Une mère de famille nous écrit:

« J'espère de tout mon cœur, comme citoyenne, comme épouse et comme mère, que la loi sur les automobiles sera acceptée dimanche. Comme mère, parce que mes enfants, et ceux des autres, en seront mieux protégés, les peines prévues en cas d'accident étant plus sévères, le retrait du permis menaçant les chauffards invétérés. Comme épouse, parce que mon mari, allant et venant constamment à bicyclette pour ses affaires, est particulièrement exposé à être victime des abus de vitesse, des courbes mal prises, de l'absence de signal, etc., de la part des chauffeurs, toutes choses que cette loi s'attache à réprimer. Comme citoyenne, enfin, parce qu'il faut mettre autant que possible un terme à un danger public qui va croissant avec l'augmentation du nombre des autos, des camions automobiles surtout. Du reste, mon frère, qui, lui, voyageur de commerce, possède une voiturette, se dit tout heureux de pouvoir circuler à l'avenir à la campagne, à 50 km. à l'heure au lieu de 40, et dans les villages et villes partout à 30, au lieu d'avoir, comme jusqu'ici, à chaque nouvelle localité, à observer des prescriptions différentes. Il est enchanté aussi de n'avoir plus à payer de taxe spéciale pour entrer dans tel canton ou pour passer tel ou tel col; de savoir que la Confédération pourra interdire aux cantons de fermer à l'auto les routes les plus importantes selon que cela leur chante. Il est prêt, en retour, à accepter de payer un tiers de plus pour sa prime annuelle d'assurance. Bref, cette loi me semble de nature à satisfaire chacun et chacune, aussi bien l'automobiliste que le piéton ou la « piétonne ». J'aurais donc voté *oui* avec entrain, dimanche, si... les hommes me

permettaient d'exprimer mon opinion au moyen de mon bulletin de vote! »

R. CH.

... ou NON ?

Par contre, une de nos ferventes du volant répond ainsi qu'il suit à notre question:

« Avec tous les membres masculins de ma famille, et pour les mêmes motifs qu'eux, je voterais *non*, le 15 mai, si je le pouvais. Et de toutes celles de mes amies et connaissances qui conduisent, je n'en connais pas une qui soit d'un autre avis. Nous avons nous-mêmes, nous automobilistes suisses, demandé une loi fédérale sur la circulation. Mais ce n'est pas du tout ce que nous entendions que l'on nous apporte: c'est un code policier dressé uniquement contre l'automobile, qui, seule, a tous les devoirs sur route, et porte la responsabilité de tout ce qui peut arriver, tandis que les charretiers, les piétons, bref, tous les autres, conservent le droit de faire tout ce qui leur plaît. Cet encouragement officiel à l'imprévoyance, à la négligence, à la mauvaise volonté même, va accroître certainement le nombre des accidents. Du moment que l'auto aura toujours tort, on n'a plus à se gêner, n'est-ce pas? Et cela finira par devenir une si bonne affaire de se faire estropier par nous, que... bref, je n'insiste pas! Je voulais seulement dire que l'augmentation considérable des primes d'assurances ne procure aucune sécurité nouvelle à la circulation: au contraire.

« Ma mère, trop âgée pour conduire, emploie un chauffeur. Mon mari, industriel, possède plusieurs camions, qui font des livraisons à longue distance. En prévoyant la limitation des heures de travail pour les conducteurs professionnels, — une avancé aux socialistes, pour obtenir leurs votes, — tout emploi rationnel de ces véhicules risque de devenir impossible.

« La loi nous menace encore d'introduire dans le règlement d'exécution un enregistreur de vitesse. Ce sera alors la contravention à tous les contrôles! Et c'est pour le coup que nous ne reverrons plus un étranger chez nous. La tenancière de l'hôtel de montagne où je villégiaturais cet été, et dont le plus clair de la clientèle est constitué par les automobilistes, surtout étrangers, ne me cachait pas que, si la loi était votée, son labeur de 15 années risquait fort d'être anéanti.

« En voilà assez, je pense, pour vous expliquer pourquoi je voterais des deux mains *non*, dimanche... si j'en avais le pouvoir. »

F. O.

« P.-S. Détail piquant: les filles de ma concierge, elles aussi, sont opposées à la loi: elles avaient espéré que seraient abrogées les plaques-impôts pour bicyclettes. Or, là non plus, les promesses faites n'ont pas été tenues. »

Pour copie conforme: J. et A. D.-V.

La mère de Mazzini

Les lignes qui suivent sont empruntées à un remarquable travail de Mlle Ernestine Werder, docteur ès lettres de l'Université de Zurich, travail paru dans la Schweizerische Pädagogische Zeitschrift, ainsi qu'à sa très intéressante conférence Figure de femmes du temps du Risorgimento, donnée l'été dernier au Cours de vacances suffragiste.

La découverte assez récente d'une partie considérable de la correspondance échangée entre Mazzini et sa mère, correspondance qu'on croyait perdue à tout jamais, a permis de saisir mieux encore toute la grandeur de la personnalité de Maria Mazzini et d'entrer en contact intime avec sa belle âme. Si l'on possède maintenant ces documents humains d'une si haute importance, ces lettres échangées par deux créatures douées des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, c'est à la peur extrême du gouvernement piémontais qu'on le doit. Ces lettres ont été interceptées et recopiées *in-extenso* par le cabinet noir de l'époque, et conservées soigneusement dans les archives d'Etat. Un écrivain italien, Alessandro Luzio a publié en 1923 un livre inspiré des documents découverts par lui dans les archives d'Italie, et qu'il a intitulé « *La madre di Giuseppe Mazzini, Carteggio inedito del 1834 al 1839.* »

L'aimable et érudite M^{lle} Werder a été la première en Suisse

à faire connaître la découverte des fameuses lettres, et à en tirer une étude d'un très grand intérêt psychologique et d'un charme pénétrant. Nous nous bornerons à traduire le mieux possible, tout en les résumant, les pages excellentes qu'elle a consacrées aux deux Mazzini.

Née en 1774, d'une famille distinguée de Gênes, Maria Drago épousa, toute jeune encore, le professeur et médecin Giacomo Mazzini, et se voua dès lors entièrement à ses nouveaux devoirs. Elle considéra comme sa tâche la plus importante l'éducation de ses trois filles et de son fils unique, le frêle et délicat Giuseppe, né en 1805. Pour lui, tout spécialement, elle fut une mère admirable, lui inculquant le respect de la personnalité d'autrui, les principes les plus résolument démocratiques, l'attachement aux valeurs spirituelles, l'étude de son moi intérieur, et le don de soi à l'humanité. Elle le suivit dans ses études, le conseilla avec une perspicacité étonnante, dirigea ses lectures, et l'aiguilla vers tout ce qui a trait à l'histoire.

La vie intellectuelle de Maria Mazzini s'est certainement développée en même temps que celle de son fils, et tous deux en vinrent rapidement à cette intimité de l'esprit qui est le plus beau fleuron et la plus belle récompense de la maternité ainsi comprise. Cette Italienne n'aimait ni les hypocrites, ni les cléri-